

« ... notre volonté, accompagner l'Agence nationale du DPC dans la construction d'un dispositif indépendant de tout conflit d'intérêt en proposant des modes de régulation adaptés... »

Edouard COUTY

Président du Comité d'éthique de l'Agence nationale du DPC



● ● ● ● Le Comité d'éthique, garant de la déontologie et de l'indépendance du dispositif de DPC

La création de l'Agence nationale du DPC a été accompagnée par la volonté de refonder le sens du dispositif de DPC en préservant la spécificité, la culture et l'histoire de chacune des professions de santé pour mettre en place une nouvelle gouvernance responsabilisant les professionnels de santé dans leur rôle au sein du dispositif. Le législateur a souhaité que cette démarche soit encadrée par une nouvelle instance favorisant une gestion transparente du DPC.

Animer la réflexion et les prises de décision sur les questions éthiques soulevées par le DPC

Le **Comité d'éthique**, composé de personnalités issues des secteurs de la santé et du droit (composition du comité en annexe), a pour mission d'accompagner l'Agence sur les questions soulevées par les **conflits d'intérêts, les dérives sectaires ou encore l'indépendance financière des Organismes de DPC vis-à-vis, notamment, de l'industrie pharmaceutique**. Dans ce cadre, les membres choisis en raison de leur expertise reconnue et de leur indépendance tant à l'égard de l'industrie pharmaceutique que des organismes de formation continue des professionnels de santé, assureront une veille sur la prévention des conflits d'intérêts et l'indépendance en matière de formation professionnelle des acteurs de santé. A ce titre, ils prendront part activement à l'analyse des déclarations publiques d'intérêts remplis par l'ensemble des membres des instances scientifiques et gestionnaires de l'Agence. Ils accompagneront également l'Agence dans la définition de principes déontologiques concrets à appliquer dans le cadre du DPC et des responsabilités inhérentes aux acteurs du DPC (confidentialité, indépendance, etc.).

Les travaux et réflexions du comité seront matérialisés au travers de recommandations, de guides pratiques ou encore de publications pédagogiques.

Nommés le 8 novembre dernier par **Éric HAUSHALTER**, président de l'Agence ([voir article ici](#)), les membres du comité d'éthique se sont réunis officiellement le 30 novembre 2016 sous la présidence d'**Edouard COUTY** ([voir annexe 2](#)) et ont établi dès lors un calendrier de travail sur la base d'une réunion par mois.

L'Agence nationale du DPC, contacts et demandes d'information

L'Agence vous donne rendez-vous

- sur son nouveau site internet www.agencedpc.fr, en lien avec le site dédié aux professionnels de santé www.mondpc.fr et les accès sécurisés déjà existants pour les organismes de DPC et les membres de ses instances.
- à l'adresse communication@agencedpc.fr pour toute demande d'information.



Retrouvez toutes les actualités de l'Agence nationale du DPC sur notre compte Twitter officiel :

[@AgenceDPC](#)

ANNEXE : Membres du comité d'éthique de l'Agence nationale du DPC

- **Edouard COUTY, président du Comité d'éthique,**

Après avoir dirigé de nombreux centres hospitaliers, dont l'hôpital St Louis à Paris (1992-95) et les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (1995-98), Edouard Couty intègre le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité en tant que Directeur des Hôpitaux entre 1998 et 2000, puis rejoint le Ministère de la Famille, de la Santé et des Personnes Handicapées comme Directeur de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins, jusqu'en 2004.

Il est ensuite entré à la cour des comptes en 2005 en tant que Conseiller Maitre à la 3ème chambre et est devenu Conseiller Maitre honoraire en janvier 2012, participant ainsi aux activités de contrôle des comptes publics.

Egalement président du Haut Conseil des Professions Paramédicales (HCPP) entre 2005 et 2014 et président de la Fédération Hospitalière de France (FHF) en région Rhône-Alpes entre 2012 et 2014.

Edouard COUTY a en outre animé, à la demande de Xavier Bertrand de février à mai 2011 les travaux des assises du médicament dans les suites de l'affaire du Médiateur.

Le comité s'appuiera sur une personnalité connue et reconnue du milieu hospitalier pour mener à bien ses missions.



- **Géraldine BLOY,**

Maître de conférences des universités en sociologie, elle étudie depuis des années le milieu de la médecine générale et les pratiques des médecins généralistes. Elle a été chargée de mission à la DREES-MiRe.



- **Michel BRAZIER,**

Professeur des universités en pharmacie clinique et praticien hospitalier en pharmacie clinique, Président honoraire de l'Université de Picardie Jules Verne, de la conférence des doyens des facultés de Pharmacie, ancien membre du comité d'éthique du CHU d'Amiens.



- **Christine D'AUTUME,**

Inspectrice générale des affaires sociales (IGAS) qui a rejoint le Ministère des affaires sociales et de la santé en 1996. Elle a notamment été missionnée par l'IGAS pour faire un rapport en 2006 sur l'organisation administrative, juridique et financière de la formation continue des professionnels de santé puis en 2010 pour apporter un appui à la mise en place du DPC et de l'OGDPC.



- **Joël MORET-BAILLY,**

Professeur des universités en droit à l'université de Lyon (St-Etienne) et spécialiste du droit de la santé, du droit des professions et des conflits d'intérêts.

